

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de (1) :

- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame Joël SUAREZ - HENKENS
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 4900 SPA, rue Servais n° 43

Le terrain concerné est situé à MANHAY-GRANDMENIL, rue Mafa, et cadastré Section B n° 204 M

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation « BRANCE » autorisé en date du 18 décembre 2007 :

- Modification du terrain à l'arrière pour la terrasse et le car-port avec réalisation d'un muret de soutènement ;
- Car-port en bois avec une toiture plate ;
- Hauteur sous corniche de 04,70 mètre pour la moitié de la façade uniquement ;
- Brique de ton gris-brun pour le parement des élévations ;
- WC ventilé suivant la norme de ventilation actuelle ;

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante :
Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18
– Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26 août 2019 au 09 septembre 2019 au Collège communal.

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

-⁽⁵⁾ par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 21 août 2019.

La Directrice générale f.f.,



T. CORNET



Le Bourgmestre,



M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire